

MJC MONPLAISIR RAPPORT FINANCIER

EXERCICE 2019/2020 BUDGET PREVISIONNEL 2020/2021

LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le résultat de l'exercice 2019 /20 est, à l'instar de la saison qui s'est terminée, exceptionnel et nécessite de prendre du recul pour mesurer les enjeux à court comme à moyen terme.

L'exercice 2019/20 présente un résultat excédentaire de 193 983,72 €.

Les faits marquants de l'exercice

Ce résultat est à mettre en perspective avec d'une part l'année exceptionnelle que nous avons traversée et d'autre part la taille de l'association. Il est surtout à pondérer au regard des perspectives économiques pour la saison 2020/21 qui s'annoncent, elles, plus délicates pour notre structure.

>> Ce résultat s'explique en majeure partie par le fait qu'une de nos charges (personnels) a été compensée par une ressource (activités partielles) et des exonérations de charges alors que les produits à mettre en face de cette charge (cotisations d'activités, subventions ...) ont diminué dans une moindre mesure. Il faut cependant ajouter à ces éléments que la MJC a, sur sollicitation des représentants du personnel, assurer le maintien des salaires, déployer des efforts conséquents pour, quand cela était possible, maintenir les personnels dans l'emploi et enfin, valoriser l'engagement des personnels mobilisés pour l'accueil des enfants des personnels soignants.

>> Nous avons aussi proposé à nos adhérents un avoir au prorata des séances annulées. Vous avez été nombreuses et nombreux à ne pas le demander et à nous témoigner ainsi de votre soutien. Soyez-en ici chaleureusement remercié.e.s.

>> Par ailleurs, comme nous l'expliquions dans un document visant à présenter l'économie de l'association, les cotisations d'activités, si elles couvrent pour majeure partie la rémunération de l'intervenant/animateur – environ 60% (compensée durant le confinement à 70% de son salaire brut par l'État), les 40% restant viennent couvrir eux, des charges de fonctionnement (fluides, postes administratifs, matériels, entretien ...) qui elles n'ont pu faire l'objet de compensation.

>> Enfin, sur recommandation de notre commissaire aux comptes, nous réintégrons au résultat de cet exercice une reprise de 67 613,93 € au compte 771800. Ce montant était inscrit au compte de bilan (dans un compte de classe 4) depuis 2013, année où la ville de Lyon, pour des raisons réglementaires liées aux écritures en comptabilité publique, nous avait demandé d'inscrire à notre budget le montant annuel (année civile) de notre DGF (dotation générale de fonctionnement) non-proratisé à notre budget qui est lui en année scolaire.

Nous proposons de passer ce résultat, qui représente 8,8% de nos produits, au report à nouveau, ce qui porte au niveau de notre compte de bilan, nos fonds propres au 31/08/20 à 461 733,10 €.

Par-delà la dimension exceptionnelle de ce résultat, il est utile de souligner que notre structure, en développement, notamment avec la gestion d'un nouvel ALAE à l'automne 2021, doit aussi s'assurer les ressources nécessaires pour faire face aux variations de sa trésorerie.

Au niveau des charges

Le total de nos comptes de charges représente 2 015 k€. La majeure partie de ces charges restent notre personnel qui en représente 78,1%.

Si ce chiffre est normal pour une association qui produit essentiellement des services, il n'en reste pas moins que cela appelle à une vigilance.

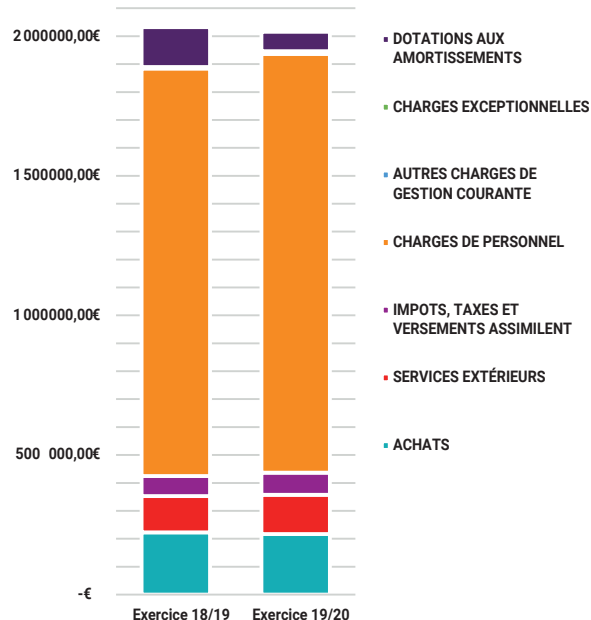
Si notre effectif ETP (équivalent temps plein) a augmenté sur cette saison (gestion d'un nouvel ALAÉ sur l'école Simone Veil), le total des comptes 64 reste en deçà du budget prévisionnel. Pour autant, les embauches nécessaires ont bien été faites.

Cette différence s'explique par une plus faible assiette de cotisation pour les salariés ayant été placé en activité partielle (**confinement**) d'une part et d'autre part du fait d'exonération de charges auxquelles nous avons pu prétendre. Notre second poste de dépenses est les achats. La réduction de notre volume d'activité a entraîné une réduction significative sur un certain nombre de dépenses.

Enfin, de manière moins significative, quelques postes de dépenses ont été amenés à bouger :

>> provisions de départ en retraite pour les personnels engagés sur les ALAÉ (qui ont plus de 50 ans).

Jusqu'alors, notre précédente Commissaire aux comptes ne nous avait pas demandé d'intégrer ces personnels dans le décompte des provisions retraites.



Nous avons, sur conseil de notre commissaire aux comptes actuel inclut ces personnels qui pour certains œuvrent à nos côtés depuis 2014 et dont l'engagement jusqu'au terme de leur parcours professionnel a gagné en probabilité.

>> Nous avons engagé 5 105 € de dépenses pour nous équiper dans la lutte contre la COVID-19 et afin d'assurer la protection de nos personnels, des bénévoles et des adhérents.

Au niveau des produits

Nos produits, quant à eux, ont aussi été impactés par la crise sanitaire. Ainsi, plusieurs ressources marquent un net recul directement imputable au confinement et aux diverses restrictions administratives :

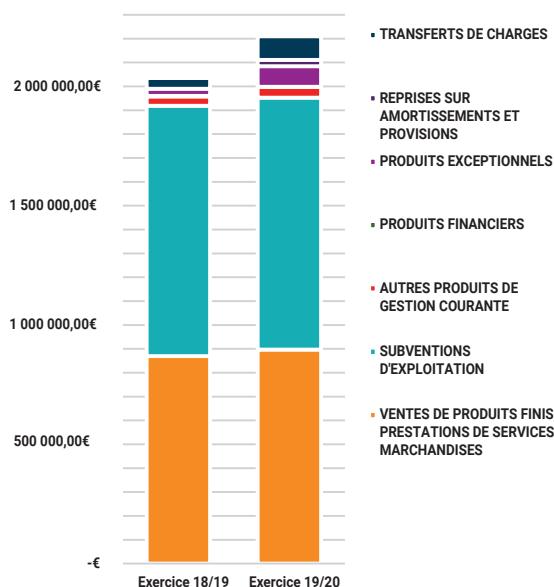
>> Au niveau des cotisations d'activités, le confinement aurait pu entraîner jusqu'à 199 271,23 € d'avoir. Cependant seulement 45 556 € d'avoir ont été demandés.

>> Au niveau des cotisations pour les ALSH, nous n'avons pas organisé d'accueil en avril et n'avons pas proposé de mini séjour en été.

>> La diminution des recettes de boissons et de mise à disposition de salle est à mettre sur le compte des interdictions administratives d'accueillir du public au Karbone comme au bar, le 14.

Nous avons cependant bénéficié de plusieurs soutiens et de différentes mesures pour permettre de traverser la crise et accompagner les publics les plus fragiles :

>> L'État et la Métropole ont soutenu nos actions en direction des publics sur le quartier Moulin à Vent, Grand Trou, Petite Guille en août.



LE COMPTE DE BILAN

Le résultat exceptionnel de cet exercice porte nos fonds propres à un niveau satisfaisant (461 713 €) au 31 août 2020 ce qui nous permet de couvrir un peu plus de 3 mois de salaires.

Cependant ce montant est à pondérer au regard des circonstances dans lesquelles nous réalisons le résultat de notre exercice. Celui-ci nous permet de renforcer nos fonds propres, cependant ceux-ci subiront une évidente érosion au regard de ce qu'augure la saison 2020/21. Par ailleurs, comme nous l'avons déjà exprimé, le développement de nos fonds propres est nécessaire à nos besoins de trésorerie afin de couvrir les nouvelles charges qui nous incomberont. C'est un constat que nous posions déjà lors du précédent exercice.

Nous poursuivons la constitution des provisions pour départ en retraites.

Ces dernières, 107 117 €, permettent de couvrir les primes de départ des salariés à moyen terme. La faible fluctuation entre l'exercice 2018/19 et 2019/20 s'explique par le faible écart entre les dotations aux provisions faites sur cet exercice et les reprises sur provision que nous avons faits pour couvrir plusieurs départs.

Au niveau de l'actif

L'essentiel de nos amortissements est constitué de matériel et mobilier de bureau, de matériel pédagogique et des véhicules.

Cependant, l'un de ses derniers est arrivé au terme de son amortissement et nous devons en envisager le remplacement.

Au niveau de l'actif circulant, la majeure partie des créances correspond à des soldes de subvention que nous n'avions pas perçus à la date de la clôture de l'exercice.

Le total de nos créances s'élève à 497 013 €.

Nos disponibilités sont de 644 740 €.

Au niveau du passif

La majeure partie de nos fonds propres correspond à la somme des reports à nouveau antérieurs. Nous poursuivons l'amortissement d'une subvention versée dans le cadre de l'équipement de l'Espace des 4 Vents. Nous avons une provision de 107 117 € en prévision des départs en retraite.

Nous poursuivons les mesures entreprises lors du précédent exercice visant à résorber l'écart entre le montant de ces dernières et le montant que nous aurions dû théoriquement provisionner depuis plusieurs années.

Nous retrouvons les 90 000 € passés au titre des fonds dédiés au niveau du passif de l'association.

La majeure partie de nos dettes correspond aux cotisations sociales liées à l'emploi au sein de la structure.

LE BUDGET PRÉVISIONNEL

Methodologie d'élaboration :

La responsable administrative et financière établit dans un premier temps les coûts de postes pour l'ensemble de la saison en tenant compte, notamment, des variations pouvant avoir une incidence sur l'évolution de la masse salariale (évolution du point d'indice, prime d'ancienneté ...). Elle communique aux responsables de secteurs les coûts de poste afférant à leurs activités.

Ensuite, les responsables établissent le budget de leur secteur. Ces budgets sont ensuite collectés et font l'objet d'un travail de répartition/ventilation lors d'échanges entre responsables de secteurs, direction et responsable administrative et financière. Les orientations budgétaires sont ensuite débattues et validées en Conseil d'Administration.

Pour l'exercice 2020/21, afin de prendre en compte l'incidence de la crise sanitaire, une étape de travail a été ajoutée. Effectivement, après avoir réalisé un budget prévisionnel « normal », chaque responsable a budgétisé/estimé les coûts de l'impact de ladite crise sur les différents postes de charges et ressources de son secteur.

En contre point à l'excédent de l'exercice 2019/20, l'exercice 2020/21 nous amènera à reprendre sur nos ressources 84 k €.

Les principaux impacts liés à la crise sanitaire sont :

>> Diminution de nos cotisations d'activités pour lesquelles c'est la « double peine ». D'une part, cette recette est affectée par le remboursement que nous avons opéré en décembre 2020 mais aussi par – après pourtant un très bon début de saisons – un très net ralentissement de nos inscriptions, voire, un nombre relativement conséquent de désinscriptions à mettre sur le compte des craintes liées à la crise sanitaire (Compte 706100 réalisé 19/20 = 691 k€ / prévisionnel 20/21 avant impact COVID = 659 k€)

>> Au niveau des produits, plusieurs autres lignes des comptes 70 (rémunération des services) sont impactées du fait de la crise sanitaire à l'instar des mises à disposition de salle et des recettes du bar.

>> Nous prévoyons cependant de recourir à l'activité partielle du fait de l'arrêt d'un certain nombre de nos activités ce qui nous permettrait de couvrir pour un montant de 50k€.

>> Au niveau des charges, du fait de l'arrêt de certaines activités, les charges liés aux prestations de services diminuent.

>> Nous envisageons d'avoir recours aux exonérations de charges auxquels les organisations de notre secteur peuvent prétendre du fait de la crise sanitaire.

Quelques éléments évoluent aussi de manière significative, et cela en dehors de l'impact de la COVID-19 :

>> Nos dotations aux provisions retraites augmentent de manière significative avec l'entrée dans ce calcul de plusieurs de nos salariés, dont certains, bénéficiant d'une ancienneté conséquente.

>> La DGF de la ville de Lyon augmente significativement afin de couvrir la gestion d'un nouvel ALAÉ en septembre 2021.

En conséquence, 30 000 € sont enregistré aux fonds dédiés sur le compte 771800.

Afin d'équilibrer ce budget et du fait de l'impact de la crise sanitaire, nous sommes amenés à reprendre, de manière prévisionnelle, 84 046,35 € sur nos fonds propres.



Nous tenons à particulièrement remercier Anne Guignard, Responsable Administrative et Financière de l'association pour le travail fourni lors de cette année si particulière.

Nos remerciements vont aussi à l'ensemble de l'équipe et des personnels qui ont su faire face de manière responsable et en accord avec les valeurs de l'éducation populaire à cette crise sans précédent.